



**RÉUNION :** Le jeudi 28 août 2025 À 17 h 15  
**LIEU :** Local : salon du personnel

## Procès-verbal

### 1. Accueil et vérification du quorum;

Membres du CÉ		Présent	Absent
Parents	Christian Lapalme (président)	X	
	Pascal Cloutier (vice-président)	X	
	Martin Patenaude (parent)		X
	Audrey Demers (parent)	X	
	Catherine Lupien (parent)	X	
	Jessica Landry (parent)	X	
	François Achim (substitut)	X	
	Véronique Leduc (substitut)		X
Enseignantes	Michelle Couture		X
	Marie-Claude Benoît	X	
	Gabrielle Bouthillette-Norris	X	
Tech. SDG	Mélanie Ouellet	X	
Soutien	Julie Dunberry		X
Professionnelle	Andrée-Anne Lebeau-Ladouceur Remplacée par Lucie Lamanque		X
Directions	Ariane Lafontaine (direction adjointe)	X	
	Nathalie Decamps (direction)	X	
Membre de la communauté	Jean-Michel Pépin		X

### 2. Période de questions du public;

Aucune question du public.

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**

Madame Nathalie Decamps demande d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le budget du SDG. M. Pascal Cloutier propose l'adoption de l'ordre du jour du 28 août 2025 avec l'ajout de ce point. La proposition est appuyée par Mme Marie-Claude Benoît.

**Résolution #24-25/2396**

### **4. Adoption du procès-verbal du 18 juin 2025 (documentation jointe);**

Mme Gabrielle Bouthillette-Norris propose l'adoption du procès-verbal du 18 juin 2025. La proposition est appuyée par M. Pascal Cloutier.

**Résolution #24-25/2397**

### **5. Suivis au procès-verbal 18 juin 2025;**

#### **5.1 Budget du Conseil d'établissement;**

Mme Nathalie Decamps mentionne qu'il est impossible au niveau des règles administratives d'appliquer la décision du conseil d'établissement de l'an passé à l'effet de transférer le budget du conseil d'établissement non utilisé à l'OPP en vue de lui procurer un fonds de fonctionnement. La résolution portant le numéro **24-25/2391** ne sera donc pas appliquée. Ainsi, la direction rappelle que le budget du CÉ ne peut être utilisé qu'aux fins du conseil.

### **6. Plan de lutte à l'intimidation (pour adoption);**

Les membres du conseil d'établissement ont reçu le plan de lutte à l'intimidation le 18 juin 2025 par courriel et avaient tout l'été pour en faire la lecture en vue de répondre aux questions lors de la présente séance. Aucune question n'est soulevée. Mme Gabrielle Bouthillette-Norris propose l'adoption du plan de lutte à l'intimidation. La proposition est appuyée par M. Pascal Cloutier.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution #24-25/2398**

### **7. Rapport annuel (pour adoption);**

La direction a fait parvenir aux membres du conseil d'établissement le rapport annuel le 19 août par courriel, rapport dans lequel restait à introduire le mot du président du CÉ. La direction invite le président à présenter son mot. Un membre demande qu'un tableau synthèse soit inséré dans les prochains rapports afin de pouvoir suivre la progression des cibles du projet éducatif. Mme Audrey Demers propose l'adoption du rapport annuel 2024-2025. La proposition est appuyée par Mme Catherine Lupien.

Adopté à l'unanimité.

**Résolution #24-25/2399**

## 8. Grille de tarification du SDG;

Le Service des ressources financières, à l'analyse du tableau des frais chargés aux parents, a constaté une coquille dans la tarification qui a été adoptée en mai dernier (résolution 24-25/2381). Ainsi, un nouveau tableau des frais doit être adopté.

Ainsi, une 1<sup>re</sup> modification indique le montant de 14,40\$ au lieu de 9,50\$. Aussi, le montant journalier d'une fréquentation régulière est de 9,70\$ suite à la majoration du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Mme Audrey Demers propose l'adoption de la grille tarifaire. La proposition est appuyée par M. Pascal Cloutier.


Adopté à l'unanimité

**Résolution #24-25/2400**

## 9. Levée de la séance.

Mme Mélanie Ouellet propose la levée de l'assemblée à 17h34.

**Résolution #24-25/2401**



Christian Lapalme  
Président du conseil d'établissement



Nathalie Decamps  
Directrice